

# REÇU EN PREFECTURE 1e 23/87/2828 Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-490075645-20200723-BU\_CA\_21\_07

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau du 21 juillet 2020

Délibération n° 2020-38

\*\*\*\*

# Étaient présents:

Administrateurs présents : Bernard Saleix – Jacques Foulquier - Anne-Lyse Messager – Alain Pialat Bernard Hillaire

#### Absents excusés:

Max Roustan avec pouvoir à Bernard Saleix Marie-Christine Peyric

#### Assistait à la séance avec voix consultative :

Philippe Curtil – Directeur Général

Secrétariat assuré par : Brigitte Abitabile

#### **AUTORISATION D'EMPRUNT**

# ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2020-20 du 12 Juin 2020

Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 394 041,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la construction de 4 logements collectifs, « Le Chazalet » à Carsan.

Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport n° 2020-38 annexé et après en avoir délibéré :

- Autorise le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Philippe CURTIL

le 23/07/2020

Application agreee E-legalite.com 99\_DE-030-490075645-20200723-BU\_CR\_21\_07



le 23/07/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-490075645-20200723-BU\_CA\_21\_07

# BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

# Séance du 21 juillet 2020 Rapport n° 2020-38

Financier

# **AUTORISATION D'EMPRUNT**

## ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2020-20 du 12 Juin 2020

Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 394 041,00 € consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de la construction de 4 logements collectifs, « Le Chazalet » à Carsan.

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général de Logis Cévenols doit réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un contrat de prêt composé de 5 lignes du Prêt pour un montant total de 394 041,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes:

# Ligne du Prêt 1:

Un emprunt PLS d'un montant de 64 115,00 €

Commission d'instruction: 30,00€

Durée totale: 40 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index: Livret A

Typologie Gissler: 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + 1,11 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : Echéance prioritaire avec intérêts différés.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A.

# Ligne du Prêt 2:

Un emprunt PLS d'un montant de 178 436,00 €

Commission d'instruction: 100,00€

Durée totale: 40 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index: Livret A

Typologie Gissler: 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + 1,11 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : Echéance prioritaire avec intérêts différés.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Révision du taux de progre le 23/07/2028 e che înce en fonction de la variation du taux du

livret A.

Application agrède E legalite.com
99\_DE-030-490075645-20200723-BU\_CA\_21\_07

Ligne du Prêt 3:

Un emprunt PLS Foncier d'un montant de 71 490,00 €

Commission d'instruction : 40,00€

Durée totale: 50 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index: Livret A

Typologie Gissler: 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + 1.11 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Profil d'amortissement : Echéance prioritaire avec intérêts différés.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A.

# Ligne du Prêt 4:

Un emprunt PHB<sup>2</sup> d'un montant de 20 000,00 €

Durée de la phase d'amortissement : 40 ans

Commission d'instruction: 10.00€

# Phase d'amortissement 1:

Durée de la phase d'amortissement 1 : 20 ans

Durée de la phase de différé d'amortissement : 240 mois

Périodicité des échéances : Annuelle

Index: Taux fixe

Typologie Gissler: 1A

Taux d'intérêt : 0,00 %

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Condition de remboursement anticipé volontaire : sans indemnité

Modalité de révision : sans objet.

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

#### Phase d'amortissement 2:

Durée de la phase d'amortissement 2 : 20 ans

Index: Livret A

Typologie Gissler: 1A

Marge fixe sur index: 0,60%

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + 0.60%

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Condition de remboursement anticipé volontaire : sans indemnité

Modalité de révision : Simple révisabilité (SR). Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

## Ligne du Prêt 5:

Un emprunt Prêt BOOSTER<sup>2</sup> d'un montant de 60 000,00 €

Durée de la phase d'amortissement : 50 ans

Commission d'instruction : 0€

Phase d'amoutissement 1

Phase d'amortissement 1 :

le 23/07/2020

Durée de la phase de la phase

Durée de la phase de la phase

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Taux fixe
Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel (Taux en vigueur au mois d'édition du contrat): 0,99 %

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Condition de remboursement anticipé volontaire : Indemnité actuarielle sur OAT.

Modalité de révision : sans objet.

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

## Phase d'amortissement 2:

Durée de la phase d'amortissement 2 : 30 ans

Index : Livret A
Typologie Gissler : 1A

Marge fixe sur index: 0,60%

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de

Prêt + 0,60%

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Condition de remboursement anticipé volontaire : Indemnité actuarielle sur OAT.

Modalité de révision : Simple révisabilité (SR). Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

# Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration:

- D'autoriser le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.

le 23/07/2020

Application agreee E-legalite.com 99\_DE-030-490075645-20200723-BU\_CR\_21\_07